

PROCES VERBAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, 18 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 13/10/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, première adjointe.

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|
| PRESENTS | | Mme Fabienne PINÇON | M. Arnaud PERROUX |
| | Mme Dominique RIBOUILLEAULT | M. Michel MINGOT | Mme Sylvie MANCEAU |
| | | Mme Sylvie PELTIER | M. Jean-Michel DARONDEAU |
| | Mme Adeline HUET | Mme Alexa FISSEAU | Mr Pascal GUILLIER |
| | M Claude DAGUZAN | M. Daniel EVRARD | M. Pascal BRUNEAU |
| | | | |
| ABSENTS | M. Jean-Michel CHIQUET | | |
| EXCUSES | M. Bernard OLSZTYNSKI | | |

M. Jean-Michel CHIQUET donne procuration à Mme PINÇON Fabienne

M. Bernard OLSZTYNSKI donne procuration à Mme RIBOUILLEAULT Dominique.

Ouverture de la séance à 20h30

Intervention de l'association SC Luceau (football)

Mme Pinçon donne la parole à Mr Peltier Alexandre, président de l'association SC LUCEAU (club de football local).

Mr Peltier est accompagné de Mr Voisin, trésorier de l'association.

Mr Peltier donne diverses informations aux élus :

- 92 licenciés
- Bureau de 16 membres, un comité de direction composé de 6 membres
- Le weekend, 54 joueurs seniors, 10 féminines, 30 enfants
- 1 service civique
- Les enfants évoluent au sein de l'entente Loir et Bercé
- 1 seul terrain pour toutes les équipes
- Projet horizon 2025, évolution de l'équipe A en 1ere division, et la B en 3ème division
- La 1ère division impose une réglementation des structures (taille des vestiaires, nombre de vestiaires, éclairage ect)

Mr Peltier présente 3 projets pour un nouvel équipement : en préfabriqué, en container, en « dur » ... et donne des exemples de club qui ont construit des vestiaires récemment. Mr Peltier interroge l'assemblée sur ce projet, sur cette demande qu'en pensent-ils ?

Le conseil municipal ne peut pas se prononcer dans l'immédiat, il faut étudier le dossier, prendre en compte les subventions possibles, tout en sachant qu'actuellement les subventions allouées portent principalement sur des travaux liés aux économies d'énergie. Mrs Peltier et Voisin quittent la salle.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023
- Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot
- Logements rue Pierre Cuiller :
 - Estimation des logements
 - Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
 - Etude en cours (structure et sol...)
- Organisation du repas du 11 novembre
- Personnel :
 - Proposition de mise en place d'un règlement intérieur
 - Modification d'un poste administratif
- Loi APER : point sur la réunion publique
- Finances : Admission en non-valeur
- Assainissement : information sur la station d'épuration
- Voirie : point sur les travaux CCLLB
- Halle commerciale : bilan, avancement du projet...
- Prochain lucéen : décembre 2023
- Ajout Devis architecte église
- Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses

Approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023 et secrétaire de séance

Mme Pinçon interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mme Fisseau se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot

Mme Pinçon explique que 2 personnes sont venues en Mairie pour déposer une convention avec l'association Brigitte Bardot. Cette convention a pour but la capture des chats errants afin de les stériliser (et identifier). Ensuite les chats sont remis en liberté.

Cette convention pour être valable, doit être validé par la commune.

Il s'agit d'une convention tripartite, ou la fondation participe à hauteur de 70 € par stérilisation.

Le solde est à charge de la commune, soit environ 30€ par stérilisation (sans identification) en fonction des tarifs appliqués par le cabinet vétérinaire.

Mme Manceau demande si on peut définir un nombre maximal de chats ?

Mme Pinçon précise que les personnes se chargent des chats, mais ne règlent pas les frais.

Mme Fisseau demande si on a beaucoup de plainte de chats errants ? Si non pourquoi agir ?

Il est répondu qu'il y a peu de retour de plainte concernant les chats errants.

Mme Pinçon demande qui est en faveur de cette convention ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix et une abstention décide de ne pas donner un avis favorable à cette convention, et par conséquent de ne pas la signer.

Logements rue Pierre Cuiller :

- Estimation des logements
- Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
- Etude en cours (structure et sol...)

Mme Pinçon présente l'estimation partielle des logements : 6 logements ont été estimés leur estimation varie entre 60 000 € et 90 000 € (variation liée à la surface du logement).

3 logements ne peuvent pas être estimés dans l'immédiat, car ils présentent des fissures apparentes, un devis a été demandé à la société Fondasol pour une étude de sol, et à la société Socotec pour une étude de structure des bâtiments.

La société Fondasol a estimé le cout de l'étude du sol à 6990,00 € HT.

L'estimation a été faite par l'office notarial.

Mr Mingot demande si on peut faire une vente en l'état ?

Mme Fisseau précise que la commune a été récemment reconnue comme commune sinistrée « maisons fissurées ».

Mr Mingot ajoute que dans la garantie décennale, les fissures n'ont pas été signalées.

Mme Pinçon explique que les études vont permettre de définir l'origine des fissures, si cela vient des fondations ou du bâtiment.

Mr Daguzan demande à quoi correspond l'autre diagnostic (Socotec), Mme Pinçon répond que cela correspond à l'étude des murs (de leur structure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le devis de la société Fondasol pour un montant de 6990 € HT.

Organisation du repas du 11 novembre

Mme Pinçon donne l'information suivante à l'assemblée :

La mise en place des tables pour le repas du 11 novembre aura lieu le vendredi 10 à 18h (salle des fêtes), les volontaires sont les bienvenus.

Personnel :

- **Proposition de mise en place d'un règlement intérieur**

Mme Pinçon explique le pourquoi d'un projet règlement intérieur.

Des agents ont souhaité bénéficier de formation « préparation concours ». L'inscription à ces formations doit être approuvée par l'autorité territoriale.

Pour justifier « qui peut prétendre à ces formations ? », « au bout de combien de temps de service ? », seul un règlement intérieur peut définir ces conditions.

Mr Perroux ajoute qu'il serait dommage d'accorder des préparations concours dès l'arrivée d'un agent, et puis finalement le voir partir dans une autre collectivité avec le concours en sa possession.

Mme Pinçon précise que le règlement intérieur va permettre de définir plusieurs points, tels que le CET (compte épargne temps), les absences et leurs justifications, les jours de congés, ect ... tout ce qui est lié aux agents ; et surtout

d'avoir des règles communes à tous (documents d'environ 15/20 pages).

Mme Manceau demande s'il y a un modèle pour réaliser ce document

Mme Pinçon répond que des modèles ont été demandés auprès d'autres collectivités.

- **Modification d'un poste administratif**

Actuellement le « poste accueil » ouvert est un temps plein, grade adjoint administratif principale 1ère classe.

Mme Moreau est recrutée, depuis janvier 2023, en contrat à durée déterminée d'un 1 an (jusqu'en janvier 2024), pour une durée hebdomadaire de 28 heures en mairie, et 3 heures annualisées sur le temps cantine.

Il est donc proposé de fermer le poste à 35h (temps plein), et de créer un poste à 31h au grade adjoint administratif 2ème classe.

Cette création de poste doit ensuite passer en commission au centre de gestion, puis ensuite on pourra procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste administratif pour une durée hebdomadaire de 31h.

Loi APER : point sur la réunion publique

Mme Pinçon fait le point sur la Loi APER, et les zones ZAENR (Zones d'accélération d'énergies renouvelables).

Suite à une réunion avec la CCLLB (Communauté de communes Loir Lucé Bercé), un plan avec les possibles emplacements d'ombrières a été donné à chaque commune.

Mme Pinçon explique les différentes propositions et informations liées à la loi APER :

- La commune ne possède pas de friche, donc pas de possibilité de faire des champs de panneaux photovoltaïques.
- Toute la commune a été définie comme zone « photovoltaïque », cela facilitera les demandes des professionnels et particuliers.
- Si on ne fait pas de proposition pour les ZAeNR, l'état nous l'imposera.
- La zone éolienne proposée au niveau des prés de préaux (proche limite avec Lavernat) a été supprimée
- Les pompes à chaleur (PAC) ne peuvent pas être quantifiées, ni le chauffage au bois : ces informations contribuent aux données de la commune
- Luceau est en avance sur le projet par rapport à certaines communes

Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal pour acter les zones et valider la concertation.

Mr Daguzan explique que couvrir le cimetière avec des panneaux photovoltaïques est une idée intéressante

Mme Fisseau demande confirmation de la date butoir, à savoir le 31 décembre 2023.

Mme Pinçon répond affirmativement en précisant que le dossier doit passer avant par la CCLLB et le PETR.

Finances : Admission en non-valeur

Mme Pinçon présente un courrier du comptable public, concernant les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants ci-dessous :

- Compte 6541, montants 1066.52 €
- Compte 6542, montant 00.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeur indiqué ci-dessus.

Assainissement : information sur la station d'épuration

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux en charge du dossier assainissement.

Mr Perroux informe l'assemblée que la turbine de la station d'épuration a lâchée le 23 septembre dernier.

La société SEAM est intervenue, en installant une turbine d'aération provisoire, à savoir une location pour 3 mois, pour un montant de 6680 € HT.

Mme Fisseau demande si dans 3 mois, le devis devra être revalidé ?

Mr Perroux répond que la société va essayer de réparer l'ancienne turbine, si cela n'est pas possible un investissement dans une nouvelle turbine devra être prévu.

Les épandages seront faits en même temps.

Mme Pinçon explique que vu l'urgence de la situation, le devis a dû être accepté sans qu'il soit passé au conseil.

Mr Evrard demande sur quel rejet agit la turbine défaillante ? Mr Perroux répond sur la cuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis la société SEAM pour la réparation provisoire de la turbine pour un montant de 6 680 €HT.

Voirie : point sur les travaux CCLLB

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Mr Perroux informe l'assemblée que les travaux au niveau de la route des Breuilles (côté droit) débiteront la semaine prochaine.

Les travaux communautaires sont en partis réalisés : le reprofilage est terminé, le débernage aura lieu début novembre.

Mme Ribouilleault demande s'il est normal que, quelques semaines après les travaux, l'herbe soulève le goudron.

Mr Perroux informe qu'il a une mal façon au niveau du lieu-dit Picaudiau, l'entreprise doit faire le nécessaire.

Mr Perroux explique qu'une commission voirie sera réunie lorsque les curages et debernages seront terminés.

Mr Perroux présente un devis de l'entreprise Bardet TP pour des travaux au niveau du fossé en haut du lotissement des frelleries. Mr Perroux explique qu'ils ont reçu un administré du lotissement des frelleries : celui-ci se plaint que son terrain est régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux.

Mme Ribouilleault intervient en disant que l'habitation et le garage sont plus bas que le chemin communal, donc il est normal que l'eau rentre dans sa cour.

Mr Perroux explique qu'il lui a été proposé de faire un drainage chez lui.

L'entreprise Bardet TP propose un devis d'un montant de 696.00 € TTC. (Travaux au niveau du fossé)

Mme Fisseau demande si la commune est responsable ou pas ?

Le devis est mis au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 7 voix contre le devis (Mme Ribouilleault + procuration Mr Olsztynski, Mr Mingot, Mme Fisseau, Mr Daguzan, Mme Manceau, Mr Darondeau), 7 voix pour le devis (Mme Pinçon + procuration Mr Chiquet, Mr Bruneau, Mr Evrard, Mr Perroux, Mme Peltier, Mr Guillier), 1 abstention (Mme Huet).

Vu que le résultat du vote est en ballottage, il est proposé de repousser le vote du devis Bardet TP, celui-ci sera réétudié une fois que l'administré aura fait les travaux à l'intérieur de sa parcelle.

Mr Perroux présente un 2ème devis pour l'aménagement d'un trottoir au niveau de la rue de la liberté. Le devis s'élève à 2706,00 € TTC.

Une seule maison n'a pas de trottoir devant son entrée.

Mr Perroux précise que c'est bien sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Bardet TP pour un montant de 2706 €TTC.

Halle commerciale : bilan, avancement du projet...

Mme Pinçon présente le tableau synthétique des offres les mieux disantes après analyse et mise au point. Entre l'estimation et les offres des entreprises, l'écart est seulement de 3.06 %.

| | ENTREPRISES |
|------------------------------------|-----------------------|
| LOT 1 : DEMOLITIONS - MACONNERIE - | BOYER VITRE |
| LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE | VAL DE LOIR CHARPENTE |
| LOT 3 : CLOISON - DOUBLAGES - FAUX | ROBERT |
| LOT 4 : PEINTURE - REVETEMENTS SOL | BOULFRAY |
| LOT 5 : ELECTRICITE | PASTEAU |
| LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES | PERKS |

Concernant ce projet, 2 subventions sont en attente : DETR 2018 pour 16 000€, et le Plan Investissement Durable pour 25100 €

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention en 2023, mais celle-ci a été refusée.

Mr Daguzan demande quelles sont les subventions qui ont été refusées.

Mme Pinçon répond la DETR pour la création d'un trottoir route des Breuilles, la DETR pour l'installation d'un système de vidéo surveillance et la DSIL pour la halle commerciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des offres présenté.

Prochain lucéen : décembre 2023

Ajout Devis architecte église

Mme Pinçon présente le devis de Mme Ramat, architecte du patrimoine. Ce devis porte sur la mission diagnostique pour la restauration de l'église Saint Martin. Il y a 3 ans un devis de 40 000 € avait été présenté pour les mêmes missions. Le devis de Mme Ramat s'élève à 14 060 € HT. Il est possible d'être subventionné à hauteur de 50 % par la DRAC, si l'église est inscrite en tant qu'église classée.

L'architecte Mme Ramat, a également œuvré pour les églises de Ruillé sur Loir, Poncé, Courdemanche...

Elle a visité l'église et le clocher : elle est moins alarmiste que les précédents spécialistes.

Suite à ce devis, elle proposera un phasage sur plusieurs années.

Concernant l'église, le dossier est passé en commission à la DRAC le 12/10/2023, une réponse arrivera prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au devis de Mme Ramat pour la mission diagnostic pour la restauration de l'église Saint Martin.

Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses Questions diverses

Factures :

E-Primo, logiciel école : 864 € TTC

Citéos : alimentation caméra city : 2880 € TTC

Schiller : défibrillateur : 1443 € TTC

Brossay : matériel agent : 1112,25 € TTC

Devis signés :

Leblanc : Décoration Noël : 2853 € TTC

SEAM : location hydro-éjecteur : 8016 € TTC

Renou Horticulteur : plants : 300 € TTC

Questions diverses et Informations

- Mme Ribouilleault : les travaux au cimetière vont débuter début novembre (allée), Arboloir a planté une nouvelle haie au niveau du talus du stade de foot, en novembre a lieu la remise des prix suite au fleurissement de la commune
- Mr Evrard demande si le désherbage manuel sera fait pour la toussaint
- Mme Pinçon : il y a des soucis d'isolation au niveau de la cantine, pas d'isolant dans le grenier (au niveau du plafond)

Mme Pinçon prononce la fin de séance à 23h15.

| SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2023 | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------|--|
| Mr CHIQUET Jean-Michel | Procuration à Mme Pinçon | Mr DARONDEAU Jean Michel | |
| Mme PINÇON Fabienne | | Mme HUET Adeline | |
| Mr PERROUX Arnaud | | Mme FISSEAU Alexa | |
| Mme RIBOUILLEAULT Dominique | | Mr GUILLIER Pascal | |
| Mr MINGOT Michel | | Mr DAGUZAN Claude | |
| Mme MANCEAU Sylvie | | Mr EVRARD Daniel | |
| Mr OLSZTYNSKI Bernard | Procuration à Mme Ribouilleault | Mr BRUNEAU Pascal | |
| Mme PELTIER Sylvie | | | |

PROCES VERBAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, 18 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 13/10/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, première adjointe.

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|
| PRESENTS | | Mme Fabienne PINÇON | M. Arnaud PERROUX |
| | Mme Dominique RIBOUILLEAULT | M. Michel MINGOT | Mme Sylvie MANCEAU |
| | | Mme Sylvie PELTIER | M. Jean-Michel DARONDEAU |
| | Mme Adeline HUET | Mme Alexa FISSEAU | Mr Pascal GUILLIER |
| | M Claude DAGUZAN | M. Daniel EVRARD | M. Pascal BRUNEAU |
| | | | |
| ABSENTS | M. Jean-Michel CHIQUET | | |
| EXCUSES | M. Bernard OLSZTYNSKI | | |

M. Jean-Michel CHIQUET donne procuration à Mme PINÇON Fabienne

M. Bernard OLSZTYNSKI donne procuration à Mme RIBOUILLEAULT Dominique.

Ouverture de la séance à 20h30

Intervention de l'association SC Luceau (football)

Mme Pinçon donne la parole à Mr Peltier Alexandre, président de l'association SC LUCEAU (club de football local).

Mr Peltier est accompagné de Mr Voisin, trésorier de l'association.

Mr Peltier donne diverses informations aux élus :

- 92 licenciés
- Bureau de 16 membres, un comité de direction composé de 6 membres
- Le weekend, 54 joueurs seniors, 10 féminines, 30 enfants
- 1 service civique
- Les enfants évoluent au sein de l'entente Loir et Bercé
- 1 seul terrain pour toutes les équipes
- Projet horizon 2025, évolution de l'équipe A en 1ere division, et la B en 3ème division
- La 1ère division impose une réglementation des structures (taille des vestiaires, nombre de vestiaires, éclairage ect)

Mr Peltier présente 3 projets pour un nouvel équipement : en préfabriqué, en container, en « dur » ... et donne des exemples de club qui ont construit des vestiaires récemment. Mr Peltier interroge l'assemblée sur ce projet, sur cette demande qu'en pensent-ils ?

Le conseil municipal ne peut pas se prononcer dans l'immédiat, il faut étudier le dossier, prendre en compte les subventions possibles, tout en sachant qu'actuellement les subventions allouées portent principalement sur des travaux liés aux économies d'énergie. Mrs Peltier et Voisin quittent la salle.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023
- Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot
- Logements rue Pierre Cuiller :
 - Estimation des logements
 - Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
 - Etude en cours (structure et sol...)
- Organisation du repas du 11 novembre
- Personnel :
 - Proposition de mise en place d'un règlement intérieur
 - Modification d'un poste administratif
- Loi APER : point sur la réunion publique
- Finances : Admission en non-valeur
- Assainissement : information sur la station d'épuration
- Voirie : point sur les travaux CCLLB
- Halle commerciale : bilan, avancement du projet...
- Prochain lucéen : décembre 2023
- Ajout Devis architecte église
- Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses

Approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023 et secrétaire de séance

Mme Pinçon interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mme Fisseau se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot

Mme Pinçon explique que 2 personnes sont venues en Mairie pour déposer une convention avec l'association Brigitte Bardot. Cette convention a pour but la capture des chats errants afin de les stériliser (et identifier). Ensuite les chats sont remis en liberté.

Cette convention pour être valable, doit être validé par la commune.

Il s'agit d'une convention tripartite, ou la fondation participe à hauteur de 70 € par stérilisation.

Le solde est à charge de la commune, soit environ 30€ par stérilisation (sans identification) en fonction des tarifs appliqués par le cabinet vétérinaire.

Mme Manceau demande si on peut définir un nombre maximal de chats ?

Mme Pinçon précise que les personnes se chargent des chats, mais ne règlent pas les frais.

Mme Fisseau demande si on a beaucoup de plainte de chats errants ? Si non pourquoi agir ?

Il est répondu qu'il y a peu de retour de plainte concernant les chats errants.

Mme Pinçon demande qui est en faveur de cette convention ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix et une abstention décide de ne pas donner un avis favorable à cette convention, et par conséquent de ne pas la signer.

Logements rue Pierre Cuiller :

- Estimation des logements
- Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
- Etude en cours (structure et sol...)

Mme Pinçon présente l'estimation partielle des logements : 6 logements ont été estimés leur estimation varie entre 60 000 € et 90 000 € (variation liée à la surface du logement).

3 logements ne peuvent pas être estimés dans l'immédiat, car ils présentent des fissures apparentes, un devis a été demandé à la société Fondasol pour une étude de sol, et à la société Socotec pour une étude de structure des bâtiments.

La société Fondasol a estimé le cout de l'étude du sol à 6990,00 € HT.

L'estimation a été faite par l'office notarial.

Mr Mingot demande si on peut faire une vente en l'état ?

Mme Fisseau précise que la commune a été récemment reconnue comme commune sinistrée « maisons fissurées ».

Mr Mingot ajoute que dans la garantie décennale, les fissures n'ont pas été signalées.

Mme Pinçon explique que les études vont permettre de définir l'origine des fissures, si cela vient des fondations ou du bâtiment.

Mr Daguzan demande à quoi correspond l'autre diagnostic (Socotec), Mme Pinçon répond que cela correspond à l'étude des murs (de leur structure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le devis de la société Fondasol pour un montant de 6990 € HT.

Organisation du repas du 11 novembre

Mme Pinçon donne l'information suivante à l'assemblée :

La mise en place des tables pour le repas du 11 novembre aura lieu le vendredi 10 à 18h (salle des fêtes), les volontaires sont les bienvenus.

Personnel :

- **Proposition de mise en place d'un règlement intérieur**

Mme Pinçon explique le pourquoi d'un projet règlement intérieur.

Des agents ont souhaité bénéficier de formation « préparation concours ». L'inscription à ces formations doit être approuvée par l'autorité territoriale.

Pour justifier « qui peut prétendre à ces formations ? », « au bout de combien de temps de service ? », seul un règlement intérieur peut définir ces conditions.

Mr Perroux ajoute qu'il serait dommage d'accorder des préparations concours dès l'arrivée d'un agent, et puis finalement le voir partir dans une autre collectivité avec le concours en sa possession.

Mme Pinçon précise que le règlement intérieur va permettre de définir plusieurs points, tels que le CET (compte épargne temps), les absences et leurs justifications, les jours de congés, ect ... tout ce qui est lié aux agents ; et surtout

d'avoir des règles communes à tous (documents d'environ 15/20 pages).

Mme Manceau demande s'il y a un modèle pour réaliser ce document

Mme Pinçon répond que des modèles ont été demandés auprès d'autres collectivités.

- **Modification d'un poste administratif**

Actuellement le « poste accueil » ouvert est un temps plein, grade adjoint administratif principale 1ère classe.

Mme Moreau est recrutée, depuis janvier 2023, en contrat à durée déterminée d'un 1 an (jusqu'en janvier 2024), pour une durée hebdomadaire de 28 heures en mairie, et 3 heures annualisées sur le temps cantine.

Il est donc proposé de fermer le poste à 35h (temps plein), et de créer un poste à 31h au grade adjoint administratif 2ème classe.

Cette création de poste doit ensuite passer en commission au centre de gestion, puis ensuite on pourra procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste administratif pour une durée hebdomadaire de 31h.

Loi APER : point sur la réunion publique

Mme Pinçon fait le point sur la Loi APER, et les zones ZAENR (Zones d'accélération d'énergies renouvelables).

Suite à une réunion avec la CCLLB (Communauté de communes Loir Lucé Bercé), un plan avec les possibles emplacements d'ombrières a été donné à chaque commune.

Mme Pinçon explique les différentes propositions et informations liées à la loi APER :

- La commune ne possède pas de friche, donc pas de possibilité de faire des champs de panneaux photovoltaïques.
- Toute la commune a été définie comme zone « photovoltaïque », cela facilitera les demandes des professionnels et particuliers.
- Si on ne fait pas de proposition pour les ZAeNR, l'état nous l'imposera.
- La zone éolienne proposée au niveau des prés de préaux (proche limite avec Lavernat) a été supprimée
- Les pompes à chaleur (PAC) ne peuvent pas être quantifiées, ni le chauffage au bois : ces informations contribuent aux données de la commune
- Luceau est en avance sur le projet par rapport à certaines communes

Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal pour acter les zones et valider la concertation.

Mr Daguzan explique que couvrir le cimetière avec des panneaux photovoltaïques est une idée intéressante

Mme Fisseau demande confirmation de la date butoir, à savoir le 31 décembre 2023.

Mme Pinçon répond affirmativement en précisant que le dossier doit passer avant par la CCLLB et le PETR.

Finances : Admission en non-valeur

Mme Pinçon présente un courrier du comptable public, concernant les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants ci-dessous :

- Compte 6541, montants 1066.52 €
- Compte 6542, montant 00.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeur indiqué ci-dessus.

Assainissement : information sur la station d'épuration

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux en charge du dossier assainissement.

Mr Perroux informe l'assemblée que la turbine de la station d'épuration a lâchée le 23 septembre dernier.

La société SEAM est intervenue, en installant une turbine d'aération provisoire, à savoir une location pour 3 mois, pour un montant de 6680 € HT.

Mme Fisseau demande si dans 3 mois, le devis devra être revalidé ?

Mr Perroux répond que la société va essayer de réparer l'ancienne turbine, si cela n'est pas possible un investissement dans une nouvelle turbine devra être prévu.

Les épandages seront faits en même temps.

Mme Pinçon explique que vu l'urgence de la situation, le devis a dû être accepté sans qu'il soit passé au conseil.

Mr Evrard demande sur quel rejet agit la turbine défaillante ? Mr Perroux répond sur la cuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis la société SEAM pour la réparation provisoire de la turbine pour un montant de 6 680 €HT.

Voirie : point sur les travaux CCLLB

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Mr Perroux informe l'assemblée que les travaux au niveau de la route des Breuilles (côté droit) débiteront la semaine prochaine.

Les travaux communautaires sont en partis réalisés : le reprofilage est terminé, le débernage aura lieu début novembre.

Mme Ribouilleault demande s'il est normal que, quelques semaines après les travaux, l'herbe soulève le goudron.

Mr Perroux informe qu'il a une mal façon au niveau du lieu-dit Picaudiau, l'entreprise doit faire le nécessaire.

Mr Perroux explique qu'une commission voirie sera réunie lorsque les curages et debernages seront terminés.

Mr Perroux présente un devis de l'entreprise Bardet TP pour des travaux au niveau du fossé en haut du lotissement des frelleries. Mr Perroux explique qu'ils ont reçu un administré du lotissement des frelleries : celui-ci se plaint que son terrain est régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux.

Mme Ribouilleault intervient en disant que l'habitation et le garage sont plus bas que le chemin communal, donc il est normal que l'eau rentre dans sa cour.

Mr Perroux explique qu'il lui a été proposé de faire un drainage chez lui.

L'entreprise Bardet TP propose un devis d'un montant de 696.00 € TTC. (Travaux au niveau du fossé)

Mme Fisseau demande si la commune est responsable ou pas ?

Le devis est mis au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 7 voix contre le devis (Mme Ribouilleault + procuration Mr Olsztynski, Mr Mingot, Mme Fisseau, Mr Daguzan, Mme Manceau, Mr Darondeau), 7 voix pour le devis (Mme Pinçon + procuration Mr Chiquet, Mr Bruneau, Mr Evrard, Mr Perroux, Mme Peltier, Mr Guillier), 1 abstention (Mme Huet).

Vu que le résultat du vote est en ballottage, il est proposé de repousser le vote du devis Bardet TP, celui-ci sera réétudié une fois que l'administré aura fait les travaux à l'intérieur de sa parcelle.

Mr Perroux présente un 2ème devis pour l'aménagement d'un trottoir au niveau de la rue de la liberté. Le devis s'élève à 2706,00 € TTC.

Une seule maison n'a pas de trottoir devant son entrée.

Mr Perroux précise que c'est bien sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Bardet TP pour un montant de 2706 €TTC.

Halle commerciale : bilan, avancement du projet...

Mme Pinçon présente le tableau synthétique des offres les mieux disantes après analyse et mise au point. Entre l'estimation et les offres des entreprises, l'écart est seulement de 3.06 %.

| | ENTREPRISES |
|------------------------------------|-----------------------|
| LOT 1 : DEMOLITIONS - MACONNERIE - | BOYER VITRE |
| LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE | VAL DE LOIR CHARPENTE |
| LOT 3 : CLOISON - DOUBLAGES - FAUX | ROBERT |
| LOT 4 : PEINTURE - REVETEMENTS SOL | BOULFRAY |
| LOT 5 : ELECTRICITE | PASTEAU |
| LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES | PERKS |

Concernant ce projet, 2 subventions sont en attente : DETR 2018 pour 16 000€, et le Plan Investissement Durable pour 25100 €

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention en 2023, mais celle-ci a été refusée.

Mr Daguzan demande quelles sont les subventions qui ont été refusées.

Mme Pinçon répond la DETR pour la création d'un trottoir route des Breuilles, la DETR pour l'installation d'un système de vidéo surveillance et la DSIL pour la halle commerciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des offres présenté.

Prochain lucéen : décembre 2023

Ajout Devis architecte église

Mme Pinçon présente le devis de Mme Ramat, architecte du patrimoine. Ce devis porte sur la mission diagnostique pour la restauration de l'église Saint Martin. Il y a 3 ans un devis de 40 000 € avait été présenté pour les mêmes missions. Le devis de Mme Ramat s'élève à 14 060 € HT. Il est possible d'être subventionné à hauteur de 50 % par la DRAC, si l'église est inscrite en tant qu'église classée.

L'architecte Mme Ramat, a également œuvré pour les églises de Ruillé sur Loir, Poncé, Courdemanche...

Elle a visité l'église et le clocher : elle est moins alarmiste que les précédents spécialistes.

Suite à ce devis, elle proposera un phasage sur plusieurs années.

Concernant l'église, le dossier est passé en commission à la DRAC le 12/10/2023, une réponse arrivera prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au devis de Mme Ramat pour la mission diagnostic pour la restauration de l'église Saint Martin.

Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses Questions diverses

Factures :

E-Primo, logiciel école : 864 € TTC

Citéos : alimentation caméra city : 2880 € TTC

Schiller : défibrillateur : 1443 € TTC

Brossay : matériel agent : 1112,25 € TTC

Devis signés :

Leblanc : Décoration Noël : 2853 € TTC

SEAM : location hydro-éjecteur : 8016 € TTC

Renou Horticulteur : plants : 300 € TTC

Questions diverses et Informations

- Mme Ribouilleault : les travaux au cimetière vont débuter début novembre (allée), Arboloir a planté une nouvelle haie au niveau du talus du stade de foot, en novembre a lieu la remise des prix suite au fleurissement de la commune
- Mr Evrard demande si le désherbage manuel sera fait pour la toussaint
- Mme Pinçon : il y a des soucis d'isolation au niveau de la cantine, pas d'isolant dans le grenier (au niveau du plafond)

Mme Pinçon prononce la fin de séance à 23h15.

| SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2023 | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------|--|
| Mr CHIQUET Jean-Michel | Procuration à Mme Pinçon | Mr DARONDEAU Jean Michel | |
| Mme PINÇON Fabienne | | Mme HUET Adeline | |
| Mr PERROUX Arnaud | | Mme FISSEAU Alexa | |
| Mme RIBOUILLEAULT Dominique | | Mr GUILLIER Pascal | |
| Mr MINGOT Michel | | Mr DAGUZAN Claude | |
| Mme MANCEAU Sylvie | | Mr EVRARD Daniel | |
| Mr OLSZTYNSKI Bernard | Procuration à Mme Ribouilleault | Mr BRUNEAU Pascal | |
| Mme PELTIER Sylvie | | | |

PROCES VERBAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, 18 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 13/10/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, première adjointe.

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|
| PRESENTS | | Mme Fabienne PINÇON | M. Arnaud PERROUX |
| | Mme Dominique RIBOUILLEAULT | M. Michel MINGOT | Mme Sylvie MANCEAU |
| | | Mme Sylvie PELTIER | M. Jean-Michel DARONDEAU |
| | Mme Adeline HUET | Mme Alexa FISSEAU | Mr Pascal GUILLIER |
| | M Claude DAGUZAN | M. Daniel EVRARD | M. Pascal BRUNEAU |
| | | | |
| ABSENTS | M. Jean-Michel CHIQUET | | |
| EXCUSES | M. Bernard OLSZTYNSKI | | |

M. Jean-Michel CHIQUET donne procuration à Mme PINÇON Fabienne

M. Bernard OLSZTYNSKI donne procuration à Mme RIBOUILLEAULT Dominique.

Ouverture de la séance à 20h30

Intervention de l'association SC Luceau (football)

Mme Pinçon donne la parole à Mr Peltier Alexandre, président de l'association SC LUCEAU (club de football local).

Mr Peltier est accompagné de Mr Voisin, trésorier de l'association.

Mr Peltier donne diverses informations aux élus :

- 92 licenciés
- Bureau de 16 membres, un comité de direction composé de 6 membres
- Le weekend, 54 joueurs seniors, 10 féminines, 30 enfants
- 1 service civique
- Les enfants évoluent au sein de l'entente Loir et Bercé
- 1 seul terrain pour toutes les équipes
- Projet horizon 2025, évolution de l'équipe A en 1ere division, et la B en 3ème division
- La 1ère division impose une réglementation des structures (taille des vestiaires, nombre de vestiaires, éclairage ect)

Mr Peltier présente 3 projets pour un nouvel équipement : en préfabriqué, en container, en « dur » ... et donne des exemples de club qui ont construit des vestiaires récemment. Mr Peltier interroge l'assemblée sur ce projet, sur cette demande qu'en pensent-ils ?

Le conseil municipal ne peut pas se prononcer dans l'immédiat, il faut étudier le dossier, prendre en compte les subventions possibles, tout en sachant qu'actuellement les subventions allouées portent principalement sur des travaux liés aux économies d'énergie. Mrs Peltier et Voisin quittent la salle.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023
- Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot
- Logements rue Pierre Cuiller :
 - Estimation des logements
 - Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
 - Etude en cours (structure et sol...)
- Organisation du repas du 11 novembre
- Personnel :
 - Proposition de mise en place d'un règlement intérieur
 - Modification d'un poste administratif
- Loi APER : point sur la réunion publique
- Finances : Admission en non-valeur
- Assainissement : information sur la station d'épuration
- Voirie : point sur les travaux CCLLB
- Halle commerciale : bilan, avancement du projet...
- Prochain lucéen : décembre 2023
- Ajout Devis architecte église
- Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses

Approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023 et secrétaire de séance

Mme Pinçon interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mme Fisseau se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot

Mme Pinçon explique que 2 personnes sont venues en Mairie pour déposer une convention avec l'association Brigitte Bardot. Cette convention a pour but la capture des chats errants afin de les stériliser (et identifier). Ensuite les chats sont remis en liberté.

Cette convention pour être valable, doit être validé par la commune.

Il s'agit d'une convention tripartite, ou la fondation participe à hauteur de 70 € par stérilisation.

Le solde est à charge de la commune, soit environ 30€ par stérilisation (sans identification) en fonction des tarifs appliqués par le cabinet vétérinaire.

Mme Manceau demande si on peut définir un nombre maximal de chats ?

Mme Pinçon précise que les personnes se chargent des chats, mais ne règlent pas les frais.

Mme Fisseau demande si on a beaucoup de plainte de chats errants ? Si non pourquoi agir ?

Il est répondu qu'il y a peu de retour de plainte concernant les chats errants.

Mme Pinçon demande qui est en faveur de cette convention ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix et une abstention décide de ne pas donner un avis favorable à cette convention, et par conséquent de ne pas la signer.

Logements rue Pierre Cuiller :

- Estimation des logements
- Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
- Etude en cours (structure et sol...)

Mme Pinçon présente l'estimation partielle des logements : 6 logements ont été estimés leur estimation varie entre 60 000 € et 90 000 € (variation liée à la surface du logement).

3 logements ne peuvent pas être estimés dans l'immédiat, car ils présentent des fissures apparentes, un devis a été demandé à la société Fondasol pour une étude de sol, et à la société Socotec pour une étude de structure des bâtiments.

La société Fondasol a estimé le cout de l'étude du sol à 6990,00 € HT.

L'estimation a été faite par l'office notarial.

Mr Mingot demande si on peut faire une vente en l'état ?

Mme Fisseau précise que la commune a été récemment reconnue comme commune sinistrée « maisons fissurées ».

Mr Mingot ajoute que dans la garantie décennale, les fissures n'ont pas été signalées.

Mme Pinçon explique que les études vont permettre de définir l'origine des fissures, si cela vient des fondations ou du bâtiment.

Mr Daguzan demande à quoi correspond l'autre diagnostic (Socotec), Mme Pinçon répond que cela correspond à l'étude des murs (de leur structure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le devis de la société Fondasol pour un montant de 6990 € HT.

Organisation du repas du 11 novembre

Mme Pinçon donne l'information suivante à l'assemblée :

La mise en place des tables pour le repas du 11 novembre aura lieu le vendredi 10 à 18h (salle des fêtes), les volontaires sont les bienvenus.

Personnel :

- **Proposition de mise en place d'un règlement intérieur**

Mme Pinçon explique le pourquoi d'un projet règlement intérieur.

Des agents ont souhaité bénéficier de formation « préparation concours ». L'inscription à ces formations doit être approuvée par l'autorité territoriale.

Pour justifier « qui peut prétendre à ces formations ? », « au bout de combien de temps de service ? », seul un règlement intérieur peut définir ces conditions.

Mr Perroux ajoute qu'il serait dommage d'accorder des préparations concours dès l'arrivée d'un agent, et puis finalement le voir partir dans une autre collectivité avec le concours en sa possession.

Mme Pinçon précise que le règlement intérieur va permettre de définir plusieurs points, tels que le CET (compte épargne temps), les absences et leurs justifications, les jours de congés, ect ... tout ce qui est lié aux agents ; et surtout

d'avoir des règles communes à tous (documents d'environ 15/20 pages).

Mme Manceau demande s'il y a un modèle pour réaliser ce document

Mme Pinçon répond que des modèles ont été demandés auprès d'autres collectivités.

- **Modification d'un poste administratif**

Actuellement le « poste accueil » ouvert est un temps plein, grade adjoint administratif principale 1ère classe.

Mme Moreau est recrutée, depuis janvier 2023, en contrat à durée déterminée d'un 1 an (jusqu'en janvier 2024), pour une durée hebdomadaire de 28 heures en mairie, et 3 heures annualisées sur le temps cantine.

Il est donc proposé de fermer le poste à 35h (temps plein), et de créer un poste à 31h au grade adjoint administratif 2ème classe.

Cette création de poste doit ensuite passer en commission au centre de gestion, puis ensuite on pourra procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste administratif pour une durée hebdomadaire de 31h.

Loi APER : point sur la réunion publique

Mme Pinçon fait le point sur la Loi APER, et les zones ZAENR (Zones d'accélération d'énergies renouvelables).

Suite à une réunion avec la CCLLB (Communauté de communes Loir Lucé Bercé), un plan avec les possibles emplacements d'ombrières a été donné à chaque commune.

Mme Pinçon explique les différentes propositions et informations liées à la loi APER :

- La commune ne possède pas de friche, donc pas de possibilité de faire des champs de panneaux photovoltaïques.
- Toute la commune a été définie comme zone « photovoltaïque », cela facilitera les demandes des professionnels et particuliers.
- Si on ne fait pas de proposition pour les ZAeNR, l'état nous l'imposera.
- La zone éolienne proposée au niveau des prés de préaux (proche limite avec Lavernat) a été supprimée
- Les pompes à chaleur (PAC) ne peuvent pas être quantifiées, ni le chauffage au bois : ces informations contribuent aux données de la commune
- Luceau est en avance sur le projet par rapport à certaines communes

Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal pour acter les zones et valider la concertation.

Mr Daguzan explique que couvrir le cimetière avec des panneaux photovoltaïques est une idée intéressante

Mme Fisseau demande confirmation de la date butoir, à savoir le 31 décembre 2023.

Mme Pinçon répond affirmativement en précisant que le dossier doit passer avant par la CCLLB et le PETR.

Finances : Admission en non-valeur

Mme Pinçon présente un courrier du comptable public, concernant les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants ci-dessous :

- Compte 6541, montants 1066.52 €
- Compte 6542, montant 00.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeur indiqué ci-dessus.

Assainissement : information sur la station d'épuration

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux en charge du dossier assainissement.

Mr Perroux informe l'assemblée que la turbine de la station d'épuration a lâchée le 23 septembre dernier.

La société SEAM est intervenue, en installant une turbine d'aération provisoire, à savoir une location pour 3 mois, pour un montant de 6680 € HT.

Mme Fisseau demande si dans 3 mois, le devis devra être revalidé ?

Mr Perroux répond que la société va essayer de réparer l'ancienne turbine, si cela n'est pas possible un investissement dans une nouvelle turbine devra être prévu.

Les épandages seront faits en même temps.

Mme Pinçon explique que vu l'urgence de la situation, le devis a dû être accepté sans qu'il soit passé au conseil.

Mr Evrard demande sur quel rejet agit la turbine défaillante ? Mr Perroux répond sur la cuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis la société SEAM pour la réparation provisoire de la turbine pour un montant de 6 680 €HT.

Voirie : point sur les travaux CCLLB

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Mr Perroux informe l'assemblée que les travaux au niveau de la route des Breuilles (côté droit) débiteront la semaine prochaine.

Les travaux communautaires sont en partis réalisés : le reprofilage est terminé, le débernage aura lieu début novembre.

Mme Ribouilleault demande s'il est normal que, quelques semaines après les travaux, l'herbe soulève le goudron.

Mr Perroux informe qu'il a une mal façon au niveau du lieu-dit Picaudiau, l'entreprise doit faire le nécessaire.

Mr Perroux explique qu'une commission voirie sera réunie lorsque les curages et debernages seront terminés.

Mr Perroux présente un devis de l'entreprise Bardet TP pour des travaux au niveau du fossé en haut du lotissement des frelleries. Mr Perroux explique qu'ils ont reçu un administré du lotissement des frelleries : celui-ci se plaint que son terrain est régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux.

Mme Ribouilleault intervient en disant que l'habitation et le garage sont plus bas que le chemin communal, donc il est normal que l'eau rentre dans sa cour.

Mr Perroux explique qu'il lui a été proposé de faire un drainage chez lui.

L'entreprise Bardet TP propose un devis d'un montant de 696.00 € TTC. (Travaux au niveau du fossé)

Mme Fisseau demande si la commune est responsable ou pas ?

Le devis est mis au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 7 voix contre le devis (Mme Ribouilleault + procuration Mr Olsztynski, Mr Mingot, Mme Fisseau, Mr Daguzan, Mme Manceau, Mr Darondeau), 7 voix pour le devis (Mme Pinçon + procuration Mr Chiquet, Mr Bruneau, Mr Evrard, Mr Perroux, Mme Peltier, Mr Guillier), 1 abstention (Mme Huet).

Vu que le résultat du vote est en ballottage, il est proposé de repousser le vote du devis Bardet TP, celui-ci sera réétudié une fois que l'administré aura fait les travaux à l'intérieur de sa parcelle.

Mr Perroux présente un 2ème devis pour l'aménagement d'un trottoir au niveau de la rue de la liberté. Le devis s'élève à 2706,00 € TTC.

Une seule maison n'a pas de trottoir devant son entrée.

Mr Perroux précise que c'est bien sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Bardet TP pour un montant de 2706 €TTC.

Halle commerciale : bilan, avancement du projet...

Mme Pinçon présente le tableau synthétique des offres les mieux disantes après analyse et mise au point. Entre l'estimation et les offres des entreprises, l'écart est seulement de 3.06 %.

| | ENTREPRISES |
|------------------------------------|-----------------------|
| LOT 1 : DEMOLITIONS - MACONNERIE - | BOYER VITRE |
| LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE | VAL DE LOIR CHARPENTE |
| LOT 3 : CLOISON - DOUBLAGES - FAUX | ROBERT |
| LOT 4 : PEINTURE - REVETEMENTS SOL | BOULFRAY |
| LOT 5 : ELECTRICITE | PASTEAU |
| LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES | PERKS |

Concernant ce projet, 2 subventions sont en attente : DETR 2018 pour 16 000€, et le Plan Investissement Durable pour 25100 €

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention en 2023, mais celle-ci a été refusée.

Mr Daguzan demande quelles sont les subventions qui ont été refusées.

Mme Pinçon répond la DETR pour la création d'un trottoir route des Breuilles, la DETR pour l'installation d'un système de vidéo surveillance et la DSIL pour la halle commerciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des offres présenté.

Prochain lucéen : décembre 2023

Ajout Devis architecte église

Mme Pinçon présente le devis de Mme Ramat, architecte du patrimoine. Ce devis porte sur la mission diagnostique pour la restauration de l'église Saint Martin. Il y a 3 ans un devis de 40 000 € avait été présenté pour les mêmes missions. Le devis de Mme Ramat s'élève à 14 060 € HT. Il est possible d'être subventionné à hauteur de 50 % par la DRAC, si l'église est inscrite en tant qu'église classée.

L'architecte Mme Ramat, a également œuvré pour les églises de Ruillé sur Loir, Poncé, Courdemanche...

Elle a visité l'église et le clocher : elle est moins alarmiste que les précédents spécialistes.

Suite à ce devis, elle proposera un phasage sur plusieurs années.

Concernant l'église, le dossier est passé en commission à la DRAC le 12/10/2023, une réponse arrivera prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au devis de Mme Ramat pour la mission diagnostic pour la restauration de l'église Saint Martin.

Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses Questions diverses

Factures :

E-Primo, logiciel école : 864 € TTC

Citéos : alimentation caméra city : 2880 € TTC

Schiller : défibrillateur : 1443 € TTC

Brossay : matériel agent : 1112,25 € TTC

Devis signés :

Leblanc : Décoration Noël : 2853 € TTC

SEAM : location hydro-éjecteur : 8016 € TTC

Renou Horticulteur : plants : 300 € TTC

Questions diverses et Informations

- Mme Ribouilleault : les travaux au cimetière vont débuter début novembre (allée), Arboloir a planté une nouvelle haie au niveau du talus du stade de foot, en novembre a lieu la remise des prix suite au fleurissement de la commune
- Mr Evrard demande si le désherbage manuel sera fait pour la toussaint
- Mme Pinçon : il y a des soucis d'isolation au niveau de la cantine, pas d'isolant dans le grenier (au niveau du plafond)

Mme Pinçon prononce la fin de séance à 23h15.

| SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2023 | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------|--|
| Mr CHIQUET Jean-Michel | Procuration à Mme Pinçon | Mr DARONDEAU Jean Michel | |
| Mme PINÇON Fabienne | | Mme HUET Adeline | |
| Mr PERROUX Arnaud | | Mme FISSEAU Alexa | |
| Mme RIBOUILLEAULT Dominique | | Mr GUILLIER Pascal | |
| Mr MINGOT Michel | | Mr DAGUZAN Claude | |
| Mme MANCEAU Sylvie | | Mr EVRARD Daniel | |
| Mr OLSZTYNSKI Bernard | Procuration à Mme Ribouilleault | Mr BRUNEAU Pascal | |
| Mme PELTIER Sylvie | | | |

PROCES VERBAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, 18 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 13/10/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, première adjointe.

| | | | |
|-----------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|
| PRESENTS | | Mme Fabienne PINÇON | M. Arnaud PERROUX |
| | Mme Dominique RIBOUILLEAULT | M. Michel MINGOT | Mme Sylvie MANCEAU |
| | | Mme Sylvie PELTIER | M. Jean-Michel DARONDEAU |
| | Mme Adeline HUET | Mme Alexa FISSEAU | Mr Pascal GUILLIER |
| | M Claude DAGUZAN | M. Daniel EVRARD | M. Pascal BRUNEAU |
| | | | |
| ABSENTS | M. Jean-Michel CHIQUET | | |
| EXCUSES | M. Bernard OLSZTYNSKI | | |

M. Jean-Michel CHIQUET donne procuration à Mme PINÇON Fabienne

M. Bernard OLSZTYNSKI donne procuration à Mme RIBOUILLEAULT Dominique.

Ouverture de la séance à 20h30

Intervention de l'association SC Luceau (football)

Mme Pinçon donne la parole à Mr Peltier Alexandre, président de l'association SC LUCEAU (club de football local).

Mr Peltier est accompagné de Mr Voisin, trésorier de l'association.

Mr Peltier donne diverses informations aux élus :

- 92 licenciés
- Bureau de 16 membres, un comité de direction composé de 6 membres
- Le weekend, 54 joueurs seniors, 10 féminines, 30 enfants
- 1 service civique
- Les enfants évoluent au sein de l'entente Loir et Bercé
- 1 seul terrain pour toutes les équipes
- Projet horizon 2025, évolution de l'équipe A en 1ere division, et la B en 3ème division
- La 1ère division impose une réglementation des structures (taille des vestiaires, nombre de vestiaires, éclairage ect)

Mr Peltier présente 3 projets pour un nouvel équipement : en préfabriqué, en container, en « dur » ... et donne des exemples de club qui ont construit des vestiaires récemment. Mr Peltier interroge l'assemblée sur ce projet, sur cette demande qu'en pensent-ils ?

Le conseil municipal ne peut pas se prononcer dans l'immédiat, il faut étudier le dossier, prendre en compte les subventions possibles, tout en sachant qu'actuellement les subventions allouées portent principalement sur des travaux liés aux économies d'énergie. Mrs Peltier et Voisin quittent la salle.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023
- Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot
- Logements rue Pierre Cuiller :
 - Estimation des logements
 - Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
 - Etude en cours (structure et sol...)
- Organisation du repas du 11 novembre
- Personnel :
 - Proposition de mise en place d'un règlement intérieur
 - Modification d'un poste administratif
- Loi APER : point sur la réunion publique
- Finances : Admission en non-valeur
- Assainissement : information sur la station d'épuration
- Voirie : point sur les travaux CCLLB
- Halle commerciale : bilan, avancement du projet...
- Prochain lucéen : décembre 2023
- Ajout Devis architecte église
- Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses

Approbation du PV du conseil municipal du 13 septembre 2023 et secrétaire de séance

Mme Pinçon interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mme Fisseau se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Proposition d'une convention « chats errants » avec l'association Brigitte Bardot

Mme Pinçon explique que 2 personnes sont venues en Mairie pour déposer une convention avec l'association Brigitte Bardot. Cette convention a pour but la capture des chats errants afin de les stériliser (et identifier). Ensuite les chats sont remis en liberté.

Cette convention pour être valable, doit être validé par la commune.

Il s'agit d'une convention tripartite, ou la fondation participe à hauteur de 70 € par stérilisation.

Le solde est à charge de la commune, soit environ 30€ par stérilisation (sans identification) en fonction des tarifs appliqués par le cabinet vétérinaire.

Mme Manceau demande si on peut définir un nombre maximal de chats ?

Mme Pinçon précise que les personnes se chargent des chats, mais ne règlent pas les frais.

Mme Fisseau demande si on a beaucoup de plainte de chats errants ? Si non pourquoi agir ?

Il est répondu qu'il y a peu de retour de plainte concernant les chats errants.

Mme Pinçon demande qui est en faveur de cette convention ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix et une abstention décide de ne pas donner un avis favorable à cette convention, et par conséquent de ne pas la signer.

Logements rue Pierre Cuiller :

- Estimation des logements
- Devis étude de sol pour les 3 logements fissurés
- Etude en cours (structure et sol...)

Mme Pinçon présente l'estimation partielle des logements : 6 logements ont été estimés leur estimation varie entre 60 000 € et 90 000 € (variation liée à la surface du logement).

3 logements ne peuvent pas être estimés dans l'immédiat, car ils présentent des fissures apparentes, un devis a été demandé à la société Fondasol pour une étude de sol, et à la société Socotec pour une étude de structure des bâtiments.

La société Fondasol a estimé le cout de l'étude du sol à 6990,00 € HT.

L'estimation a été faite par l'office notarial.

Mr Mingot demande si on peut faire une vente en l'état ?

Mme Fisseau précise que la commune a été récemment reconnue comme commune sinistrée « maisons fissurées ».

Mr Mingot ajoute que dans la garantie décennale, les fissures n'ont pas été signalées.

Mme Pinçon explique que les études vont permettre de définir l'origine des fissures, si cela vient des fondations ou du bâtiment.

Mr Daguzan demande à quoi correspond l'autre diagnostic (Socotec), Mme Pinçon répond que cela correspond à l'étude des murs (de leur structure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le devis de la société Fondasol pour un montant de 6990 € HT.

Organisation du repas du 11 novembre

Mme Pinçon donne l'information suivante à l'assemblée :

La mise en place des tables pour le repas du 11 novembre aura lieu le vendredi 10 à 18h (salle des fêtes), les volontaires sont les bienvenus.

Personnel :

- **Proposition de mise en place d'un règlement intérieur**

Mme Pinçon explique le pourquoi d'un projet règlement intérieur.

Des agents ont souhaité bénéficier de formation « préparation concours ». L'inscription à ces formations doit être approuvée par l'autorité territoriale.

Pour justifier « qui peut prétendre à ces formations ? », « au bout de combien de temps de service ? », seul un règlement intérieur peut définir ces conditions.

Mr Perroux ajoute qu'il serait dommage d'accorder des préparations concours dès l'arrivée d'un agent, et puis finalement le voir partir dans une autre collectivité avec le concours en sa possession.

Mme Pinçon précise que le règlement intérieur va permettre de définir plusieurs points, tels que le CET (compte épargne temps), les absences et leurs justifications, les jours de congés, ect ... tout ce qui est lié aux agents ; et surtout

d'avoir des règles communes à tous (documents d'environ 15/20 pages).

Mme Manceau demande s'il y a un modèle pour réaliser ce document

Mme Pinçon répond que des modèles ont été demandés auprès d'autres collectivités.

- **Modification d'un poste administratif**

Actuellement le « poste accueil » ouvert est un temps plein, grade adjoint administratif principale 1ère classe.

Mme Moreau est recrutée, depuis janvier 2023, en contrat à durée déterminée d'un 1 an (jusqu'en janvier 2024), pour une durée hebdomadaire de 28 heures en mairie, et 3 heures annualisées sur le temps cantine.

Il est donc proposé de fermer le poste à 35h (temps plein), et de créer un poste à 31h au grade adjoint administratif 2ème classe.

Cette création de poste doit ensuite passer en commission au centre de gestion, puis ensuite on pourra procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste administratif pour une durée hebdomadaire de 31h.

Loi APER : point sur la réunion publique

Mme Pinçon fait le point sur la Loi APER, et les zones ZAENR (Zones d'accélération d'énergies renouvelables).

Suite à une réunion avec la CCLLB (Communauté de communes Loir Lucé Bercé), un plan avec les possibles emplacements d'ombrières a été donné à chaque commune.

Mme Pinçon explique les différentes propositions et informations liées à la loi APER :

- La commune ne possède pas de friche, donc pas de possibilité de faire des champs de panneaux photovoltaïques.
- Toute la commune a été définie comme zone « photovoltaïque », cela facilitera les demandes des professionnels et particuliers.
- Si on ne fait pas de proposition pour les ZAeNR, l'état nous l'imposera.
- La zone éolienne proposée au niveau des prés de préaux (proche limite avec Lavernat) a été supprimée
- Les pompes à chaleur (PAC) ne peuvent pas être quantifiées, ni le chauffage au bois : ces informations contribuent aux données de la commune
- Luceau est en avance sur le projet par rapport à certaines communes

Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal pour acter les zones et valider la concertation.

Mr Daguzan explique que couvrir le cimetière avec des panneaux photovoltaïques est une idée intéressante

Mme Fisseau demande confirmation de la date butoir, à savoir le 31 décembre 2023.

Mme Pinçon répond affirmativement en précisant que le dossier doit passer avant par la CCLLB et le PETR.

Finances : Admission en non-valeur

Mme Pinçon présente un courrier du comptable public, concernant les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables.

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants ci-dessous :

- Compte 6541, montants 1066.52 €
- Compte 6542, montant 00.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeur indiqué ci-dessus.

Assainissement : information sur la station d'épuration

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux en charge du dossier assainissement.

Mr Perroux informe l'assemblée que la turbine de la station d'épuration a lâchée le 23 septembre dernier.

La société SEAM est intervenue, en installant une turbine d'aération provisoire, à savoir une location pour 3 mois, pour un montant de 6680 € HT.

Mme Fisseau demande si dans 3 mois, le devis devra être revalidé ?

Mr Perroux répond que la société va essayer de réparer l'ancienne turbine, si cela n'est pas possible un investissement dans une nouvelle turbine devra être prévu.

Les épandages seront faits en même temps.

Mme Pinçon explique que vu l'urgence de la situation, le devis a dû être accepté sans qu'il soit passé au conseil.

Mr Evrard demande sur quel rejet agit la turbine défaillante ? Mr Perroux répond sur la cuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis la société SEAM pour la réparation provisoire de la turbine pour un montant de 6 680 €HT.

Voirie : point sur les travaux CCLLB

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Mr Perroux informe l'assemblée que les travaux au niveau de la route des Breuilles (côté droit) débiteront la semaine prochaine.

Les travaux communautaires sont en partis réalisés : le reprofilage est terminé, le débernage aura lieu début novembre.

Mme Ribouilleault demande s'il est normal que, quelques semaines après les travaux, l'herbe soulève le goudron.

Mr Perroux informe qu'il a une mal façon au niveau du lieu-dit Picaudiau, l'entreprise doit faire le nécessaire.

Mr Perroux explique qu'une commission voirie sera réunie lorsque les curages et debernages seront terminés.

Mr Perroux présente un devis de l'entreprise Bardet TP pour des travaux au niveau du fossé en haut du lotissement des frelleries. Mr Perroux explique qu'ils ont reçu un administré du lotissement des frelleries : celui-ci se plaint que son terrain est régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux.

Mme Ribouilleault intervient en disant que l'habitation et le garage sont plus bas que le chemin communal, donc il est normal que l'eau rentre dans sa cour.

Mr Perroux explique qu'il lui a été proposé de faire un drainage chez lui.

L'entreprise Bardet TP propose un devis d'un montant de 696.00 € TTC. (Travaux au niveau du fossé)

Mme Fisseau demande si la commune est responsable ou pas ?

Le devis est mis au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 7 voix contre le devis (Mme Ribouilleault + procuration Mr Olsztynski, Mr Mingot, Mme Fisseau, Mr Daguzan, Mme Manceau, Mr Darondeau), 7 voix pour le devis (Mme Pinçon + procuration Mr Chiquet, Mr Bruneau, Mr Evrard, Mr Perroux, Mme Peltier, Mr Guillier), 1 abstention (Mme Huet).

Vu que le résultat du vote est en ballottage, il est proposé de repousser le vote du devis Bardet TP, celui-ci sera réétudié une fois que l'administré aura fait les travaux à l'intérieur de sa parcelle.

Mr Perroux présente un 2ème devis pour l'aménagement d'un trottoir au niveau de la rue de la liberté. Le devis s'élève à 2706,00 € TTC.

Une seule maison n'a pas de trottoir devant son entrée.

Mr Perroux précise que c'est bien sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Bardet TP pour un montant de 2706 €TTC.

Halle commerciale : bilan, avancement du projet...

Mme Pinçon présente le tableau synthétique des offres les mieux disantes après analyse et mise au point. Entre l'estimation et les offres des entreprises, l'écart est seulement de 3.06 %.

| | ENTREPRISES |
|------------------------------------|-----------------------|
| LOT 1 : DEMOLITIONS - MACONNERIE - | BOYER VITRE |
| LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE | VAL DE LOIR CHARPENTE |
| LOT 3 : CLOISON - DOUBLAGES - FAUX | ROBERT |
| LOT 4 : PEINTURE - REVETEMENTS SOL | BOULFRAY |
| LOT 5 : ELECTRICITE | PASTEAU |
| LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES | PERKS |

Concernant ce projet, 2 subventions sont en attente : DETR 2018 pour 16 000€, et le Plan Investissement Durable pour 25100 €

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention en 2023, mais celle-ci a été refusée.

Mr Daguzan demande quelles sont les subventions qui ont été refusées.

Mme Pinçon répond la DETR pour la création d'un trottoir route des Breuilles, la DETR pour l'installation d'un système de vidéo surveillance et la DSIL pour la halle commerciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des offres présenté.

Prochain lucéen : décembre 2023

Ajout Devis architecte église

Mme Pinçon présente le devis de Mme Ramat, architecte du patrimoine. Ce devis porte sur la mission diagnostique pour la restauration de l'église Saint Martin. Il y a 3 ans un devis de 40 000 € avait été présenté pour les mêmes missions. Le devis de Mme Ramat s'élève à 14 060 € HT. Il est possible d'être subventionné à hauteur de 50 % par la DRAC, si l'église est inscrite en tant qu'église classée.

L'architecte Mme Ramat, a également œuvré pour les églises de Ruillé sur Loir, Poncé, Courdemanche...

Elle a visité l'église et le clocher : elle est moins alarmiste que les précédents spécialistes.

Suite à ce devis, elle proposera un phasage sur plusieurs années.

Concernant l'église, le dossier est passé en commission à la DRAC le 12/10/2023, une réponse arrivera prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au devis de Mme Ramat pour la mission diagnostic pour la restauration de l'église Saint Martin.

Informations sur les dépenses engagées & Questions diverses Questions diverses

Factures :

E-Primo, logiciel école : 864 € TTC

Citéos : alimentation caméra city : 2880 € TTC

Schiller : défibrillateur : 1443 € TTC

Brossay : matériel agent : 1112,25 € TTC

Devis signés :

Leblanc : Décoration Noël : 2853 € TTC

SEAM : location hydro-éjecteur : 8016 € TTC

Renou Horticulteur : plants : 300 € TTC

Questions diverses et Informations

- Mme Ribouilleault : les travaux au cimetière vont débuter début novembre (allée), Arboloir a planté une nouvelle haie au niveau du talus du stade de foot, en novembre a lieu la remise des prix suite au fleurissement de la commune
- Mr Evrard demande si le désherbage manuel sera fait pour la toussaint
- Mme Pinçon : il y a des soucis d'isolation au niveau de la cantine, pas d'isolant dans le grenier (au niveau du plafond)

Mme Pinçon prononce la fin de séance à 23h15.

| SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2023 | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------|--|
| Mr CHIQUET Jean-Michel | Procuration à Mme Pinçon | Mr DARONDEAU Jean Michel | |
| Mme PINÇON Fabienne | | Mme HUET Adeline | |
| Mr PERROUX Arnaud | | Mme FISSEAU Alexa | |
| Mme RIBOUILLEAULT Dominique | | Mr GUILLIER Pascal | |
| Mr MINGOT Michel | | Mr DAGUZAN Claude | |
| Mme MANCEAU Sylvie | | Mr EVRARD Daniel | |
| Mr OLSZTYNSKI Bernard | Procuration à Mme Ribouilleault | Mr BRUNEAU Pascal | |
| Mme PELTIER Sylvie | | | |

